

5.2.2 Gestion des taux de change

Trois questions ont attiré récemment l'attention sur le taux de change Canada-États-Unis :

- la tendance à la hausse du taux de change qui a, peut-être, exercé des pressions plus intenses sur les exportateurs canadiens que tout autre phénomène international;
- le fait que les fluctuations des taux de change ont, au Canada, des effets plus importants et plus immédiats sur l'inflation, l'emploi et les décisions d'investissement et les créations d'entreprises que dans beaucoup d'autres pays qui dépendent moins du commerce international. En effet, selon le gouverneur de la Banque du Canada, M. John Crow, l'économie canadienne est très sensible aux fluctuations internationales des changes et aux influences économiques et financières mondiales. Nous exportons plus d'un quart de notre production totale de biens et de services. Nous n'avons aucune forme de contrôle des changes et nos mouvements de capitaux dans les deux directions sont très importants, de quelque point de vue qu'on se place¹²⁰.
- Certains prétendent que la récente hausse du taux de change Canada-États-Unis est attribuable à l'ALE, suite à une entente «secrète» qui serait intervenue à la fin de 1988 entre les ministres des Finances des deux pays. Ces allégations ont fait redémarrer les négociations de l'ALE qui étaient dans une impasse.

Les États-Unis, qui sont le partenaire commercial le plus important du Canada, dépendent moins du commerce, en général, et du commerce nord-américain en particulier. Étant donné cela et le fait qu'une part importante du commerce entre le Canada et les États-Unis se fait en dollars américains, la fluctuation du taux de change entre les deux pays a des répercussions plus grandes et plus immédiates sur l'économie canadienne.

5.2.2.1 Régime de change

Le Canada maintient un taux de change flottant, avec quatorze pays seulement¹²¹. Si le Japon et les États-Unis font partie de ce groupe, la Communauté européenne (à l'exception de la Grande-Bretagne) a, pour sa part, pris des mesures pour stabiliser les taux de change parmi ses pays membres¹²².

¹²⁰ Discours de John Crow, gouverneur de la Banque du Canada, 15 mai 1989.

¹²¹ FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL, 1988, *Rapport annuel 1988*, Washington, D.C.

¹²² Dans le Système monétaire européen, les taux de change sont maintenus à plus ou moins 2,25 p. 100 des taux centraux bilatéraux par rapport aux monnaies des autres participants, sauf dans le cas de l'Italie, dont la marge est maintenue à 6 p. 100.